

METALKOL SA.

DÉCLARATION DE POLITIQUE DES DROITS HUMAINS

Déclaration

Le respect des droits humains est fondamental pour la durabilité de Metalkol et la durabilité des communautés où nous menons nos affaires. Notre engagement sur le respect des droits humains est basé sur notre conviction que tous ceux qui sont impliqués dans notre activité – les employés, les partenaires et les communautés – méritent d’être traités avec équité et dignité, ce qui se manifeste dans notre adhésion aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme (PDNU) et le Guide de l’OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d’approvisionnement responsables en minerais (le Guide de l’OCDE). Cela est davantage renforcé par notre conviction que nous pouvons influencer d’une manière positive sur la vie et l’emploi dans les communautés voisines.

En tant qu’entreprise faisant partie de Eurasian Resources Group ("ERG"), Metalkol est lié par les principes définis par la Politique des Droits de l’Homme d’ERG. La présente Déclaration est censée élaborer ces principes et démontrer comment nos engagements se traduisent en pratique dans notre activité.

Définition

En conformité avec la Politique de ERG, notre compréhension des droits humains est alignée sur les principes des droits humains reconnus sur le plan international, y compris ceux établis dans la Charte internationale des droits humains (la Déclaration universelle des droits de l’homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) ; la Déclaration de l’OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; et la Charte des droits fondamentaux de l’UE.

Envergure

Notre déclaration s’applique à tous les employés (permanents, temporaires ou contractuels) y compris les cadres supérieurs de Metalkol. Elle s’applique également à nos sous-traitants et autres partenaires traitant des affaires en notre nom dans la mesure où ils sont soumis à notre contrôle de gestion. En cas d’influence nécessairement limitée, nous tirerons la meilleure partie possible des ressources disponibles en vue d’assurer la conformité avec la présente Déclaration de Politique et la Politique des Droits de l’Homme d’ERG.

Application

Notre démarche en matière de respect des droits humains est fondée sur les PDNU. Dans le but de s’aligner avec les PDNU, Metalkol a établi un ensemble de politiques de gestion, de systèmes et de procédés en vue d’identifier, de prévenir, d’atténuer ou de traiter d’une manière appropriée les impacts réels ou potentiels sur les droits humains causés, liés ou résultant de nos activités. Cela inclut:

- La présente Déclaration établissant des directives en matière des engagements de Metalkol relatifs à la protection des droits humains ;

- Une communication active et continue avec les parties prenantes intérieures et extérieures autour de cette Déclaration, y compris une formation spécifique et des mesures de sensibilisation ;
- Un engagement régulier et profond auprès des parties prenantes concernées réellement ou potentiellement, y compris les groupes vulnérables, comme principal moyen d'identifier et de réagir aux impacts négatifs ;
- Une collaboration entre les départements dans la détection, la prévention et l'atténuation des risques majeurs ;
- La coordination de la gestion et la supervision des activités de Metalkol en matière des droits humains par le Groupe de Travail sur les Droits de l'Homme à l'échelle des cadres supérieurs invitant les partenaires clés à participer aux réunions et aux activités du Groupe de Travail ;
- La mise en place d'un système d'alerte efficace pour la dénonciation d'abus à la disposition des parties prenantes intérieures aussi bien qu'extérieures ;
- L'engagement d'enquêter immédiatement sur toute accusation crédible concernant les infractions des droits humains et de réagir d'une manière appropriée, y compris le traitement et la transmission aux autorités compétentes.

Metalkol croit que notre activité peut et devrait avoir un impact positif sur les communautés voisines et l'environnement, plus globalement, sur la RDC. Dans ce but, nous continuerons à intensifier et à étendre notre rayonnement en collaboration avec toutes les parties prenantes. Nous reconnaissons aussi que certains aspects comportent des risques particuliers, notamment :

- **Sécurité** - Metalkol est résolu à assurer la sécurité et la santé de tous ceux que nous employons ou qui travaillent sur nos sites. Cet engagement s'étend sur l'assurance que nos mesures de sécurité ne mettent pas en danger ceux qui habitent à côté et ne menacent pas autrement les relations fortes que nous tissons avec les communautés voisines. Nous cherchons à nous aligner avec les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH) et nous fournissons des formations sur les droits humains et le recours à la force à nos employés et sous-traitants. Par ailleurs, nous sommes en train de signer, avec les forces de sécurité publique compétentes, des protocoles d'accord qui communiquent et intègrent nos engagements et nos attentes en matière de droits de l'homme.
- **Exploitation minière artisanale et à petite échelle** – Metalkol traite ses affaires dans la région où l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) est souvent la seule ou la meilleure source de revenus pour beaucoup de gens. Pour ceux qui sont impliqués dans l'EMAPE cela peut être une manière dangereuse de gagner leur vie, qui, de plus, peut avoir un impact potentiellement négatif sur l'environnement. Il est à noter que les enfants y sont souvent impliqués. Nous ne tolérons pas le travail forcé ou celui des enfants dans notre activité et nos chaînes d'approvisionnement. Afin d'être reconnu en tant qu'entreprise minière d'extraction de cuivre et de cobalt responsable, Metalkol élabore un vaste programme d'actions conçues pour remédier au problème global de l'EMAPE.
- **Relations d'affaires** - Metalkol reconnaît sa responsabilité sur l'ensemble de ses activités. À cet égard, nous nous engageons à nous assurer du respect des droits des employés et des communautés par nos partenaires et fournisseurs. Dans la mesure du possible, nous veillerons à inclure l'obligation de respecter les droits humains dans les contrats nouveaux ou renouvelés avec nos partenaires d'affaires et à prévoir des contrôles obligatoires réguliers de conformité.
- **Permis social d'exploitation** - Metalkol reconnaît les attentes des communautés voisines en matière de notre potentiel de fournir des emplois, des salaires décents et contribuer au développement de la communauté. Dans le cadre de notre

- Stratégie intégrée d'investissement social, nous chercherons à engager le personnel et à utiliser les produits locaux le plus possible en étroite collaboration avec les communautés, le gouvernement régional et les organisations locales et internationales dans le but de soutenir le développement durable dans les communautés les plus affectées par notre activité.
- **Environnement** - Metalkol soutient la protection de l'environnement et comprend l'importance de l'identification et de la gestion de risques environnementaux potentiels de notre activité. Nous nous engageons à mener une politique de gestion environnementale responsable et, dans ce but, nous élaborerons un système de management environnemental et établirons des indicateurs de performance en vue d'assurer des pratiques environnementales durables.
- **La chaîne d'approvisionnement et transport** - Metalkol est conscient des risques pour les gens et l'environnement causés par le transport de nos employés et, parfois, des matières dangereuses à longue distance, surtout dans la région où l'infrastructure existante est souvent en mauvais état. Dans le but de réduire la probabilité et la gravité des risques, Metalkol élabore un plan de gestion global et une procédure d'intervention en cas d'urgence.

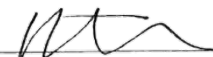
Gouvernance

La présente Déclaration de politique des droits humains a été élaborée et approuvée par les cadres supérieurs de Metalkol et approuvée par le PDG de ERG. La pleine responsabilité revient au Directeur Générale de Metalkol.

Tout cas signalé de violation des droits humains sera enregistré, évalué et enquêté et ceux qui violeront les principes qui sont à la base de la présente Déclaration peuvent faire l'objet des mesures disciplinaires, y compris le renvoi sans préavis dans les cas les plus graves. À tout moment, Metalkol respectera la législation en vigueur de la République démocratique du Congo (RDC). Dans les situations de contradiction entre les lois nationales et le respect des droits humains, nous tenterons de respecter les normes les plus strictes conformes aux valeurs exprimées dans cette Déclaration.

La présente Déclaration sera révisée afin de tenir compte des nouvelles connaissances et des meilleures pratiques apparues.

Signé par :



Benedikt Sobotka
PDG, Eurasian Resources Group



Paul Viljoen
Directeur Général, Metalkol SA